

*Au nom de tous  
nos enfants:*

DE L'ÉPREUVE À L'ESPOIR

MEMORANDUM

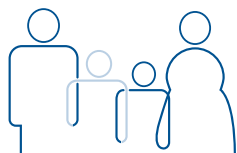


PEVR • SAVE  
Parents d'Enfants  
Victimes de la Route



# *Au nom de tous nos enfants:*

DE L'ÉPREUVE À L'ESPOIR



PEVR • SAVE  
Parents d'Enfants  
Victimes de la Route

## *Au nom de tous nos enfants : de l'Épreuve à l'Espoir*

Ce mémorandum de l'**asbl Parents d'Enfants Victimes de la Route -SAVE** est rédigé au nom de **tous les enfants décédés à la suite d'un accident de la route** et au nom **de tous les enfants et de leurs proches** pour lesquels cela ne doit jamais arriver. Il s'adresse aux décideurs politiques de tous les niveaux de pouvoirs.

C'est en 1995 que des personnes directement concernées ont fondé l'asbl Parents d'Enfants Victimes de la Route-SAVE (PEVR-SAVE) parce que d'une part, elles étaient indignées par le manque de soutien envers les victimes de la route et d'autre part, parce qu'elles souhaitaient que personne ne connaisse un événement aussi traumatisant.

En vertu de notre mission et de notre vision, PEVR-SAVE s'efforce de : **faire reconnaître la voix des proches de jeunes victimes de la route**, favoriser **une culture collective et humaine du deuil**, **améliorer** l'aide et les soins professionnels, le **soutien au bien-être mental** et le **traitement des traumatismes des proches de jeunes victimes de la route et enfin** développer une **politique de sécurité routière équitable et juste**, adaptée aux enfants et aux jeunes.

Dans ce mémorandum, l'asbl PEVR-SAVE met l'accent sur 7 recommandations prioritaires et sur plusieurs points d'action pour atteindre ces objectifs.

PEVR-SAVE est avant tout une organisation de soutien par les pairs. Depuis sa création, elle a accueilli et soutenu des familles qui ont perdu leur enfant sur la route. Cela représente aujourd'hui **plus de 980 enfants qui ne doivent jamais être oubliés**. Grâce à l'association, nous trouvons ensemble le soutien et la résilience pour supporter la perte de nos enfants, malgré la douleur et la tristesse présentes tout au long de notre vie.

Depuis 30 ans, notre organisation fait preuve de **détermination**, milite pour **améliorer la prise en charge professionnelle des victimes de la route** et pour « **SAVE: SA**uver la **V**ie de nos **E**nfants ». Nous resterons mobilisés pour atteindre le **zéro décès sur la route**. Malheureusement en 2023, **501 personnes** ont encore perdu la vie dans un accident de la circulation. Quel que soit l'âge des victimes, c'est **501 fois l'enfant de quelqu'un qui disparaît**, c'est 501 fois la perte d'un être cher pour ses proches. Avant d'être confronté au drame, personne ne pense que cela va lui arriver. **Les enfants ne doivent jamais être oubliés.**

*« Nos enfants ont le droit de grandir  
dans un environnement sûr  
et bienveillant. »*

Au nom de tous les enfants, en tant que parents d'enfant(s) décédés dans un accident de la circulation, nous demandons à tous les décideurs politiques de s'engager pleinement en faveur d'un environnement de vie sûr, en prenant soin les uns des autres ; pour le bien de tous les enfants et, par extension, de nous tous.

**Bertrand Jardon,**

*Président Parents d'Enfants Victimes de la Route-SAVE asbl*

*Septembre 2024*



|       |   |    |
|-------|---|----|
| ①     | <i>Ecouter et reconnaître la voix des experts du vécu et de leurs proches</i>                               | 9  |
| <hr/> |   |    |
| ②     | <i>Assurer une culture humaine et collective du deuil</i>   | 17 |
| <hr/> |   |    |
| ③     | <i>Améliorer la prise en charge des proches des victimes de la route</i>                                    | 29 |
| <hr/> |   |    |
| ④     | <i>Améliorer la politique de sécurité routière à travers le regard d'un enfant</i>                          | 39 |
| <hr/> |   |    |
| ⑤     | <i>Lutter contre les récidivistes et opter résolument pour une politique de sécurité routière équitable</i> | 45 |
| <hr/> |   |    |
| ⑥     | <i>Prioriser la sensibilisation concernant les trois grands tueurs de la route</i>                          | 55 |
| <hr/> |   |    |
| ⑦     | <i>D'abord Goliath, puis David</i>  | 69 |





① *Ecouter et reconnaître la voix des experts du vécu et de leurs proches*

## *Reconnaître et soutenir les associations de pairs pour les proches des victimes de la route*

Tout d'abord, les parents trouvent un **soutien** légitime au sein de PEVR-SAVE grâce aux experts du vécu. La perte d'un enfant affecte l'identité, le corps et l'esprit, bref tout l'être. Les parents endeuillés peuvent **reconnaître et partager des expériences et des sentiments vécus via la rencontre d'autres membres.**

Dans le contexte social actuel, les experts du vécu sont de plus en plus valorisés. C'est dû au manque de personnel soignant, à l'augmentation des soins informels mais surtout à la reconnaissance de ce savoir expérientiel unique des familles endeuillées.

Notre organisation réunit des « pairs » et crée une communauté où les parents endeuillés se soutiennent et s'encouragent mutuellement. À cette fin, notre association propose des groupes d'échange et de partage, des balades, des week-ends des familles, des ateliers et, enfin, des moments commémoratifs notamment lors de la Journée mondiale du souvenir des victimes de la route ou lors de l'installation d'un panneau SAVE.



WEEKEND DES FAMILLES - LUBIN, 2024



WEEKEND DES FAMILLES À LA MER, 2024

*« Ce que je ressens et pense, les expériences, l'impuissance, la colère, ce n'est pas anormal..., je n'ai pas besoin de l'expliquer non plus, nous nous comprenons mutuellement sans avoir à justifier ce que nous ressentons. Les pairs sont les seuls à vraiment comprendre ce qui se passe à l'intérieur de moi. »*

Kathleen, maman d'Isabel

## *Reconnaître l'importance de la rencontre avec les autres membres*

Au contact des autres familles endeuillées, les gens découvrent que leurs **expériences et leurs sentiments** ne sont pas exceptionnels. Ils reconnaissent des réactions **similaires** chez les autres et découvrent qu'ils réagissent « normalement » à un événement « anormal » et qu'un processus de deuil peut prendre de nombreuses formes. Cet **effet de normalisation** se produit dans une **atmosphère sereine et compréhensive**, avec **acceptation et reconnaissance** des sentiments de l'autre. En se soutenant mutuellement et par conséquent en se soutenant eux-mêmes, les membres renforcent leur confiance en eux et leur estime de soi.

## *Veiller à ce que les membres se sentent entendus et soutenus*

Les parents, après la perte de leur enfant, doivent nécessairement se chercher une nouvelle identité et réécrire les lignes de leur vie, cela prend beaucoup de temps. C'est pourquoi nous demandons une **reconnaissance de ce traumatisme** afin qu'ils aient **le temps et l'espace** pour vivre leur processus de deuil, à savoir : être en colère, avoir peur, être désespérés, être tristes. Lorsque les familles endeuillées sentent qu'elles peuvent compter sur cette reconnaissance, cette compréhension et cette empathie, cela fait une énorme différence pour elles.

## *Donner de « l'empowerment » à l'expertise du vécu et la voix des pairs*

Les membres de PEVR-SAVE offrent **une crédibilité authentique** car ils ont eux-mêmes perdu un enfant. La «**voix**» de nos membres ne peut être obtenue par des «voies» éducatives ou professionnelles habituelles. Leurs témoignages rendent compte de situations complexes. En tant qu'experts du vécu, nos membres peuvent aider à identifier ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré dans les dispositifs existants afin d'élaborer de **meilleures politiques** et un **meilleur soutien**. Fort de cette **expérience du vécu**, PEVR-SAVE revendique **la parole** dans les débats sur le **deuil et la sécurité routière**. En tant que défenseurs de nos membres, nous voulons porter leur voix et qu'elle pèse sur la politique.



RENCONTRE DES FAMILLES, LUBIN - 2023



JOURNÉE DES MEMBRES ACTIFS - 2024





② *Assurer une culture humaine et collective du deuil*

*Lorsque vous perdez un enfant, vous ne pouvez pas simplement « tourner la page ». Il y a un avant et un après radical. Une vie « d'avant » et une vie « d'après ». Le jour où votre enfant décède, c'est la « survie » qui commence.*

## *Reconnaître le deuil comme un droit fondamental*

Le deuil, les adieux et la tristesse font partie de la vie de chacun. Le deuil est comme une empreinte digitale : semblable aux autres à première vue, mais toujours unique et différent. La perte et le chagrin sont des processus naturels et personnels, et non pas des « pathologies » qui doivent être traitées et guéries pour disparaître à jamais. La perte et le chagrin feront toujours partie de la vie et transforment la personne pour toujours.

Par le processus de deuil, les familles tentent d'intégrer la perte de leur enfant et de se réinventer pour trouver un équilibre entre l'organisation de leur vie « d'après » et le souvenir de leur vie « d'avant ». Il est pour cela essentiel de reconnaître que le **deuil est un chemin nécessaire pour survivre à la perte de l'enfant.**

## *Renforcer la sensibilisation et l'éducation au deuil pour briser le tabou*

Même si le deuil est une expérience humaine universelle, il existe encore un puissant **tabou** autour du deuil. Trop souvent, le deuil se déroule à huis clos. Beaucoup craignent de montrer leur tristesse au monde extérieur qui bien souvent ne sait pas comment réagir. Cela est dû aux **connaissances insuffisantes et aux malentendus** sur cette épreuve.

Seules la **sensibilisation et l'éducation au deuil** peuvent contribuer à une société dans laquelle il est reconnu, compris et soutenu, réduisant ainsi le tabou qui l'entoure.

*« Le fait de présenter le témoignage de Femke me donne de la force et me relie à d'autres personnes. Cela permet aux personnes de prendre conscience des conséquences d'un accident de la route mortel et leur donne des outils pour accompagner les personnes dans le deuil et la perte ».*

Micheline, maman de Femke

**Intégrer la thématique du deuil dans les programmes éducatifs**

Apprendre à apprivoiser la douleur et la perte fait partie de l'éducation des enfants et des jeunes. Mettre des mots sur ce qu'on ressent sur ce qui se passe en chacun et ce dont chacun a besoin est important. Cependant, cette compétence n'est pas enseignée. L'asbl PEVR-SAVE demande que ce thème soit inclus dans les programmes d'enseignement.

**Soutenir les associations des groupes de pairs pour briser le tabou du deuil dans l'opinion publique**

Contribuer à la création d'une communauté d'experts du vécu travaillant autour du deuil pour élaborer des actions de sensibilisation en synergie et en complémentarité (par exemple en menant des campagnes communes, etc....).

**Intégrer le thème du deuil dans la politique RH des employeurs**

Donner une sensibilisation aux employeurs et aux employés sur la thématique du deuil afin qu'ils soient compréhensifs lorsque quelqu'un revient après un décès traumatique. Cela peut permettre de faciliter la réintégration sur le lieu de travail.

Fournir des services spécifiques d'assistance et d'accompagnement, des horaires de travail flexibles, ...

## *Reconnaître l'importance d'une culture du deuil socialement et ouvertement reconnue*

La recherche montre que bénéficier d'un **soutien social après une mort traumatique est crucial** pour les proches. Le soutien social exerce une influence positive sur les réactions au stress psychologique et physique associées au processus de deuil. Néanmoins, les familles endeuillées sont encore trop souvent confrontées à une société qui attend d'elles qu'elles tournent la page et qu'elles reprennent leur vie d'avant. Le deuil et la perte restent des sujets difficiles à aborder. C'est pourquoi l'asbl PEVR-SAVE s'engage à briser le tabou et à œuvrer pour une culture du **deuil socialement soutenue, chaleureuse et ouverte**.

### **Faire communauté autour des personnes en deuil**

Les rituels aident à s'attarder sur la perte d'un être cher. Non seulement dans les cercles intimes, mais aussi au sein d'une communauté. Il n'y a pas si longtemps, par exemple, il était de coutume de s'habiller en noir pendant un certain temps en signe de deuil. Aujourd'hui, nous manquons souvent de codes sociaux ou de rituels pour gérer le deuil en tant que société. Il est donc plus que jamais nécessaire de mettre en place de nouvelles initiatives visant à développer des formes de construction en communauté autour du deuil. **L'importance de « commémorer ensemble »** est essentielle à cet égard.

Deborah, Jan, Thomas, Glenn, Tim, Raf, Maïté, Wesley, Lotte, Sara, Tim, Celine, Wendy, Elisa, Julie, Charlien, Wendy, Jan, Wim, Jan, Cedric, Michelle, Thomas, Vitorio, Yannick en Jochem, Melissa, Hanne, Fraulienne, Leonie, Fien, Kenneth, Matthias, Natalie, Filip, Timmy, Wendy, Jonas, Gino, Lindsay, Lenny, Göran, Tom, Joachim, Noé, Kurt, Marieke, Pieter Jan, Philippe, Elien, Bjorn, Tim, Pierre, Tanguy, Catherine, Pierre, Grégory, Coline, Auryn, Jonathan, Michel, Romuald, Stéphane, Cédric, Audrey, Steven, Quentin, Diego, Adriano, Naomé, Gwendoline, Romina, Falco, Melissa, Carole, Adeline, Tjen, Annemie, Marie-Alix, Dennis, Jordy, Wouter, Tim, David, Jesse, Iris, Jason, Bart, Fay, Cindy, Romina, Annabelle, David, Philippe, Jelle, Barbara, Dries, Kevin, Pascal, Sophie, Tuur, Mathias, Pascal, Helga, Andy, Willem, Lukas, Jan, Nikita, Bart, Maarten, Glenn, Nico, Nika, Jolijn, Enzo, Nayona, Kevin, Benoit, Didier, Xander, Ritchie, David, Thierry, Thierry, Marine, Hugo, Justine, Jean-Charles, Quentin, Pascale, Hugo, Daphné, Ronald, Maxence, Tao, Lorenzo, Pierre, Dries, Kilian, Nathan, Fleur, Sybil, Glenn, Jasper, Nicole, Kenny, Sam, Mike, Sander, Steff, Laura, Freya, Ilkay, Lander, Tosca en Madeline, Indra, Thibaud, Moreno, Kelly, Emiel, Kenny, Bavo, Naomi, Eline, Jorgo, David, José Marcel, Sophie, Michael, Nick, Mike, Jonas, Mike en Andy, Emily, Wouter, Jan, Isabel, Mathieu, Gunther, Jürgen, Zara, Julie, Bart, Marie, Kevin, Walter, Jean-Paul, Roel & Toon, Lynsey, Joey, Shin Woo, Julie Laure, Marco, Jonathan, Pierre-Yves, Dominique, Baptiste, Eloïse, Quentin, Jean-Michel, Margaux, Florian, Pai, Coraline, Damien, Antonella, Donatella, Axel, Levi, Evelien, Rune, Neri, Jelle, Lisa, Ben, Tatiana, Charles-Antoine, Tony, Niels, Vincent, Djilani, Michiel, Gunther, Alexander, Delphine, Sigrid, Koen, Delphine, Davy, Nele, Kenny, Pieter, Koen, Tim, John, Katherine, Kevin, Mike, Robbie, Andy, Tim, Jamie, Stephanie, Glenn, Roy, Guillaume, Nicky, Maarten, Yannick, Jordy, Emmeline, Ruben, Tom, Angelo, Yves, Dominique, Kenneth, Peter, Tom, Emmelie, Mario, Lars, Lois, Erik, Steven, Tom, Quinten, Jens, Evi, Wouter, Thomas, Katrien, Glen, Karen, Bryan, Géraldine, Clémentine, Jérémy, Augustin, Hélène, Grégory, Justine, Samuël, Julie, Romain, Michael, Rodrigue, Sylvie, Marco, Wim, Guillaume, Davy, John, Toyah, Ettorina, Nick, Michael, Bernd, Niels, Sandra & Robbe, Bram, Siemen, Jonas, Wim, Quinten, Nadja, Nicky & Debby, Jan, Siem, Joeri, Tibau, Jeroen, Blendi, Jeroen, Dempsey, Emile, Elise, Lorenzo, Anja, Pieter, Kris, Dimitri, Joeri, Randy, Chelsea, Pieter, Tom, Yves, Tom, Dirk, Nicolas, Jan, Timur, Loredana, Marijke, Michaël, Milan, Manolito, Kevin, Jan, Nick, Jonas, Yessin, Steven, Justine, Helena, Julie, Youri, Michaël, Céline, Carlo, Maxime, Jeremy, Madyline, Betty, Nicolas, Diego, Mehdy, Gulian, Diego, Alexandre, Hadrien, Olivier, Davy, Vanessa, Stefaan, Valérie, Jeffrey, Simon, Stefanie, Lieselot, Marco, Andy, Jarne, Bart, Gaëlle, Nathan, Jorne, Kevin, Rudy, Wim, Cédric, Didier, Niel, Maarten, Alina, Maarten, Tim, Wannas, Angela, Virginie, Pieter, Kim & Kelly, Ermira, Kevin, Thomas, Glenn, Jelle, Kevin, Thomas, Stefanie, Theo, Olessia, Pavel & Rinat, Lyes, Fiona, Emilia, Ina, Patricia, Jasper, Bart, Sofie, Devon, Sarah, Baptiste, Benjamin, Aurélien, Tom, Julien, Sébastien, Jérôme, Serge, David, Isabelle, Kyllian, Benoit, Gil, Steve, Emilie, Kevin, Maxence, Sébastien, Sandie, Loïc, Tom, Nathan, Houssein, Chakib, Sébastien, Gérard, Robin, Philippe, Dieter, Geert, Peter en Michel, Sven, Bryan, Antoon, Ellen, Ray, Sanne, Dylan, Gitte, Kevin, Oliver, Jonathan, Dorien, Tom, Sarah, Stefanie, Arne, Natan, Jelle, Jeffrey, Aaron, Laurens, Sander, Stan, Ludovik, Sylvie, Benjamin, Iris, Amber, Kimberly, Hannelore, Jeroen,

Robbe, Tim, Meg & Chiel, Kim, Thibault, Dirk, Cynthia, Simon, Benjamin, Jonathan, Tristan, Jonas, Ronnie, Morgan, Uschi, Sven, Shanti, Hube, Jurgen, Katrien, Nasir, Daisy, Olivier, Joël, Ismaël, Catherine, Frédéric, John, Emilie, Morgane, Denis, Bastien, Perrine, Tiffany, Pierre-Julien, John-Philip, Nicolas, Sabrina, Anne-Catrine, Sébastien, Mathias, Virginie, Steve, Charlotte, Didier, Cindy, Wendy, Hélène, Pauline, Heidi, Sascha en Stefany en René, Johanna, Kim, Kevin, Nele, Michael, Erik, Herman, Stacey, Kurt, Ben, Peggy & Helga, Marcello, Jeroen, Niel, Jorge, Aaron, Kristoff, Kevin, Christof, Thomas, Bryan, Frederik, Ellen, Danny en Kurt, Jonas, Tibo, Emma, Guido, Cédric, Danny, Geert, Gerrit, Luc, Antony, Corwin, Yaro, Sebastien, Kevin, Ruben, Noah, Mike, Davy, Sven, Kim, Sharon, Axelle, Steven, Joran, Stefan, Lieve, Melanie, Rivolino, Davy, Steven, Niels, Michael, Sam, Alyssa, Sofie, Dimitri, Benno, Ylena, Chris, Dimitri, Théo, Hadrien, Jessica, Maxime, Hugo, Véronique, Kenneth, Maxence, Simon, Jonathan, Sophie, Frédéric, Jennifer, Donatienne, Simon, Loïc, Giannino, Loïc, Victoria, Daniel, Clément, Sam, Ilan, Gwenny, Hans, Koen, Tom, Davy, Björn, Anneke, Olivier, Yanaika, Steven, Jella, Benny, Lindsay, Niels, Youri, Niels, Kim, Laurence, Lobke, Rob, Matthias, Stef, Morgan, Floris, Reda, Kim, Alain, Stijn, Chris, Kato, Bjorn, Sevcen, Femke, Kylian, Tom, Kenneth, Jef, Ely, Shauni, Steven, Sascha, Steven, Leetah, Julie, Charlotte, Kelly, Maxim, Farid, Sofie, Nelson, Ann, Nicky, Cyril, Nathan, Laetitia, Elodie, Johann, Jonathan, Sébastien, Abderahim, Vanessa, Cyril, Kévin, Cédric, Adrien, Christophe, Steven, Gaylord, David, Romane, Matthias, Yannicke, Valentin, Sabrina, Charlotte, Judith, Senne, Simon, Joren, Tom, Ilario, Tom en Kris, Tina, Willem, Véronique, Timo, Jeffrey, Cathy, Bodhi, Ebru, Jonas, Tom, Kurt, Veronique, Quinten, Bram, Cobi, Tim, Daria, Bert, Jens, Kevin, David, Annelies, Jens, Jonas, Kristof, Ward, Sam, Koen, Dries, Nico, Stef, Frederick, Gerry, Kurt, Elli, Melissa, Tuur, Geoffrey, Tom, David, Ian, Ilanka, Peter, Jordy, Merel, Jo, Iris, Jorn, Kevin, David, Anthony, Caroline, Annarita, Laura, Théo, Michel, Marcel, Jean-Carl, Stéphane, Liam, Damien, Kévin, Ann-Sophie, Grégory, Maxime, Fabien, Jeremy, Roel, Tomas, Dimitri, Yves, Laurent, Henri, Jens, Stijn, Sebastien, Wouter, Michael, Robbe, Stijn, Saaron, Stefan, Willy, Vincent, Bert, Dirk, Laetitia, Kristof, Kevin, Jesse, Joeri, Jelle, Viktor, Peter, Kelly, Ronny, Jeroen, Björn, Gregory, Virginie, Lauren, Cyriel, Amélie, Xenia, Kevin, Valentien, Ramses, Roos, Steven, Joyce, Tamara, Kathleen, Tom, Kenny, Rens, Bart, Sander, Albrecht, Sabrina, Wim, Jim, Liezel, Lennert, Steve, Sarah, Chris, Ramses, Joachim, Tom, Jasper, Lars, Hugues, Stéphanie, Arnel, Olivier, Julien, Kevin, Sélia, Meryl, Alexandra, Rosetta, Mélissa, Aurore, Kevin, Olivier, Laurent, Yasmine, Dan, Sylvie, Philippe, Stéphanie, Grégory, Jérôme, Stéphanie, Koenraad, Rietje, Aïsha, Sander, Eline, Deveney, Rudi & An, Joyce, Laura, Tom, Koen, Dorien, Danijel, Peter & Annick, Timmy, Jordy, James, Gunther, Marvin, Kristel, Els, Björn, Stijn, Manu, Kim, Wannas, Louise, Kevin, Stefan, Wesley, Steve, Tom, Bettina, Hans, Bruno, Matthias, Lily en Mike, Dries, Peter, Ian, Dylan, Sandra, Bart, Laurens, Caroline, Stijn, Wouter, Steven, Priscilla, Jordy, Bart, Inez, Toon, Daisy, Jean, Matthieu, Viktor, Regillio, Dieter, Jonathan, Jonas, Machteld, Gitta, Louis, Emilie, Frederick, Veerle, Sarah, Cindy, Mieke, Maarten, Glenn, Bram, Vinciane, Jimmy, Emilie, Grégory, Jérôme, Celio-Celestin, Pablo, Isabelle, Pierre, Noémie, Louis, Olivier, Safia, Anne-Laurie, Ephraïm, Julien, Yasmina, Kevin, Pierrot, Valentin, Akbar, Anne-Marie, Miguel, Luis, Kevin, Thierry

## *Reconnaître l'importance de la commémoration*

Commémorer un enfant décédé est une façon de garder des souvenirs vivants et de créer des moments de réflexion, de connexion et de convivialité. À la demande des parents, PEVR-SAVE peut placer un **panneau SAVE** sur le lieu de l'accident.

Le panneau SAVE est avant tout un signe de solidarité avec les proches de la victime de la route. En outre, il a également un objectif de sensibilisation: il encourage les usagers de la route à adopter un comportement prudent dans la circulation.



INAUGURATION PANNEAU SAVE CELIO-CELESTIN 11 ANS - ALOST



### Rendre visible le deuil dans l'espace public

Les cimetières classiques font traditionnellement partie de notre patrimoine culturel. En partie grâce à une « révolution du deuil », des projets (citoyens) connectés et participatifs voient aujourd'hui le jour. L'asbl PEVR-SAVE plaide pour une augmentation du nombre de lieux de **commémoration et d'autres initiatives visant à rendre visible le deuil dans l'espace public**. Ces lieux offrent réflexion, tranquillité, connexion et recueillement. Ils contribuent à normaliser le deuil et la perte dans le quotidien et sont visibles par tous.



MUR DE CONSOLATION DANS LE CIMETIERE DE LA VILLE DE LOUVAIN

## *Etendre le congé de circonstances pour un deuil traumatique*

Actuellement, les parents endeuillés ont droit à 10 jours de congé de circonstances après le décès de leur enfant. Cela ne suffit pas pour assumer les questions pratiques, administratives et juridiques, et encore moins pour supporter le choc, la douleur émotionnelle et **l'impact psychologique de la perte** et du traumatisme. C'est pourquoi PEVR-SAVE préconise d'augmenter le nombre de jours de congé de circonstances à 90 jours.

## *Introduire un « Jour de Reconstruction »*

Le deuil est un travail de reconstruction qui épuise physiquement et mentalement. Il entraîne des conséquences profondes et durables dans la vie des personnes endeuillées. Il doit être apprivoisé et nécessite un véritable **travail de reconstruction tout au long de la vie**. Certains jours, faire face à la perte est extrêmement difficile. Il n'est pas possible de vaquer aux occupations quotidiennes. Souvent, les membres de notre association qui travaillent doivent alors, prendre un jour de congé. Ce qui rend les choses encore plus difficiles pour eux, c'est de devoir se justifier et d'expliquer une fois de plus les raisons de leur absence. Pourquoi voulez-vous à nouveau prendre « congé » ? Si nous définissions désormais un tel jour comme un « Jour de Reconstruction », les collègues, l'employeur et les proches sauront immédiatement qu'il ne s'agit pas d'un jour de congé supplémentaire mais d'**un jour où le travail de deuil est très présent**. PEVR-SAVE invite chaque décideur politique et chaque employeur à reconnaître et à implémenter des « Jours de Reconstruction » basés sur les besoins individuels des parents endeuillés qui pourront être pris librement.

# Vandaag is voor velen een werkdag. Voor sommigen een *verwerkdag*.

Op sommige dagen is een verlies verwerken extra hard werken. Een verjaardag. Een speciale gelegenheid. Of gewoon een herinnering die komt bovendrijven. Op zo'n dag lukt het even niet om te gaan werken. Maar het is ook geen verlofdag.

Laat ons zo'n dag een verwerkdag noemen. Een dag waarop rouwwerk wordt verricht. Een dag die elke ouder die een kind verloor nodig heeft. Een dag waarop ze recht zouden moeten hebben.

Ouders van Verongelukte Kinderen pleit voor jaarlijkse verwerkdagen. Vrij op te nemen door elke ouder die een kind verloor. Want het verlies van je kind verwerken, is een leven lang werken.



OVK • SAVE  
Ouders van  
Verongelukte Kinderen





③ *Améliorer la prise en charge des proches des victimes de la route*

## *Organiser une prise en charge multisectorielle et un accompagnement des proches d'une victime de la route*

Une meilleure prise en charge des proches passe par des professionnels bien formés qui comprennent le deuil et la perte et ce dans divers secteurs. Chaque proche d'une victime de la route doit pouvoir bénéficier de **soins de haute qualité, adéquats et personnalisés** (Droit à la santé et au bien-être). Cela garantit une **approche intégrée et holistique plus efficace** pour résoudre les défis liés aux soins et au soutien des proches qui peuvent se manifester sur les plans médical, social, juridique, psychologique, etc...

- **Coordonner les services d'aide et de soins:** soins de première ligne, soins spécialisés, services de police, justice, ...
- Veiller à ce que les proches bénéficient d'un **accueil de qualité et d'une prise en charge psychosociale**.
- Contribuer à améliorer la **coopération et la collaboration intersectorielle** par une **meilleure connaissance mutuelle**.

## *Rester attentif aux besoins des proches à court mais aussi à long terme*

### **Accueil à court terme**

- Veiller à ce que les professionnels des services soient bien formés à **l'annonce de mauvaises nouvelles**.
- Prendre en charge les frères et sœurs, **à une échelle appropriée**.
- Veiller à ce que les services de police, les services d'aide aux victimes, les responsables de pompes funèbres soient bien informés du **droit des parents de voir leur enfant décédé**, sur les lieux de l'accident, à l'hôpital ou au funérarium.
- Veiller à faciliter l'accès aux informations et aux conseils concernant **les dossiers du tribunal, de la police, de la compagnie d'assurance**, ...

### Accueil à long terme

- Donner des conseils à l'employeur, aux collègues et aux proches lors de la **réintégration sur le lieu de travail**.
- **Offrir un soutien financier**: veiller à ce que les proches reçoivent un soutien financier suffisant pour leurs besoins en matière de soins ; éviter que les proches survivants ne tombent dans la précarité (privation) par exemple en raison de leur incapacité à reprendre le travail.
- **Offrir** un soutien financier également pour l'**accompagnement psychologique**.
- **Fournir une assistance juridique**.

Nous nous référons à la Charte des Victimes de « 30 jaar Slachtofferonthaal » (l'Accueil des Victimes – Région Flamande) « 10 commandements pour le législateur » qui est notre ligne directrice pour le soutien et les soins respectueux que le politique doit garantir aux proches d'un enfant impliqué dans un accident (Agentschap Justitie & Handhaving, 2023).



Informer les victimes pour qu'elles puissent faire valoir  
leurs droits

Donner un statut à part entière aux victimes

Un avocat pour les assister

Des informations pour s'orienter dans les démarches

Une assistance pour leur vie privée

Des adresses pour leurs questions

Une politique sur laquelle s'appuyer

La force de rester mentalement debout

Des perspectives pour opérer des choix

Indemniser leurs dommages après le verdict

## *Prévenir la victimisation secondaire*

Ne pas bénéficier d'une prise en charge et d'un soutien émotionnel insuffisants, ne pas être autorisé à voir son enfant décédé, subir des procédures juridiques lentes et complexes, être orientés d'un service à un autre sans être aidés, ... Trop souvent, les proches survivants vivent des expériences négatives au contact des professionnels ou des institutions destinés à les aider. Tout cela peut engendrer un nouveau traumatisme.

### **Former et sensibiliser les professionnels aux besoins spécifiques des proches des victimes de la route.**

Il est primordial que tous ceux qui soignent et accompagnent les proches des victimes de la route soient conscients de l'**impact psychologique** d'un accident mortel. PEVR-SAVE organise des témoignages et des formations au deuil et ses conséquences pour les entreprises. L'association sensibilise également les responsables de pompes funèbres et les services d'aide aux victimes (Police).

- Former les professionnels pour que les victimes soient traitées avec empathie et respect et ainsi éviter la victimisation secondaire. Reconnaître les témoignages des membres de l'association et les formations par l'équipe professionnelle de PEVR-SAVE.
- Élargir les connaissances des professionnels sur le parcours et les besoins des victimes. Fournir une carte sociale précise et à jour (offre d'aide et de soins) sur le site l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (ASWR), ...

- Viser un élargissement multidisciplinaire et multisectoriel des connaissances des prestataires professionnels de soins (aides aux victimes, acteurs du secteur médico-psycho-social, ...) des pompes funèbres, des compagnies d'assurance, de la justice (magistrats, juges, etc.), des services d'aide (commune, compagnie d'assurance maladie, ...), enseignants, responsables des ressources humaines, etc.



TÉMOIGNAGE DE PAIRS EN SECONDAIRE

*Zara, 13 ans,*

*marchait sur le bord de  
la route lorsqu'elle a été  
heurtée par un camion  
poubelle.*

*Elle rentrait chez elle  
après l'école.*

## *Jamie, 10 ans*

*a été renversé alors  
qu'il traversait la  
route en vélo dans une  
agglomération par  
un automobiliste qui  
roulait beaucoup trop  
vite.*

*Il rentrait chez lui  
après l'école.*



④ *Améliorer  
la politique de  
sécurité routière  
à travers  
le regard  
d'un enfant*

*« 76 enfants de moins de  
25 ans ont perdu la vie dans  
la circulation en 2023 »*

**Chaque enfant a droit à un environnement sûr.** Ce droit est inscrit dans la **Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant** (depuis le 20-11-1989). Aujourd'hui, nous tenons pour acquis que chaque enfant a le droit d'accéder à l'éducation ou aux soins de santé. C'est moins ou ce n'est pas le cas, lorsqu'il s'agit du droit à un environnement. L'existence de notre association en est le témoin.

### **Qu'en est-il des droits des enfants décédés dans la circulation et qui ne sont plus là ?**

- Par conséquent, il faut radicalement intégrer le point de vue de l'enfant dans la mise en œuvre de chaque mesure politique dans le domaine de la sécurité routière et de la mobilité (et par extension dans chaque domaine politique). Avec notre opération SAVE Villes & Communes, nous soutenons et incitons les villes et communes du pays à appliquer la perspective de l'enfant et garantir ainsi un environnement sûr (depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui). Si vous adaptez votre politique par rapport aux intérêts des enfants et des jeunes (et par extension aux intérêts de tous les usagers de la route vulnérables ou actifs), vous déterminez immédiatement ce qui est bénéfique ou nuisible à la sécurité et au bien-être de chacun d'entre nous.





Pour ces enfants,  
il est trop tard.

KATO  
SOFIE  
ZARA  
VALENTIEN  
LORENZO

Indiquer les endroits où  
il est nécessaire de prévoir  
un passage pour piétons sécurisé

[traversesafe.be](http://traversesafe.be)

Une initiative des Parents d'Enfants Victimes de la Route





MEMBRE HILDE - ZONE 30

- Investir dans des **infrastructures routières sûres** en utilisant le principe du « STOP » L'acronyme **STOP** représente, en néerlandais, la hiérarchie souhaitable des modes de transport, qui commence par les piétons (Stappers), se poursuit par les cyclistes (Trappers) et les transports publics, collectifs et partagés (Openbaar vervoer) et se termine par la forme de mobilité la moins souhaitable, la voiture personnelle (Personenwagens).
- Donner **la priorité à la sécurité des environnements scolaires** et, par extension, à tous les lieux où les enfants et les jeunes se rassemblent. Donner la priorité à la réalisation d'itinéraires **scolaires lents et sécurisés** (à la fois pour les piétons et les cyclistes).
- **Rendre les carrefours contrôlés par des feux de signalisations sans conflit.** Cela peut se réaliser en ajustant le schéma de signalisation ou en introduisant un carré vert (cyclistes et piétons du carrefour ont en même temps feu vert pour le traverser dans toutes les directions alors que le trafic motorisé attend au feu rouge). Cette dernière solution est particulièrement adaptée aux agglomérations.
- Faire de la **zone 30 une règle générale en agglomération.** Après tout, ralentir ne constitue jamais une atteinte à « la mobilité de quiconque », et encore moins dans un endroit où de nombreuses personnes vivent et habitent. La zone 50 à l'intérieur des agglomérations est possible sur les routes d'accès dotées de pistes cyclables et piétonnes séparées.
- **Rendre le régime de vitesse (30 km/h - 50 km/h - 70 km/h) uniforme pour toutes les régions.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le 30 km/h est devenu la règle sur les routes bruxelloises, à l'exception de certains grands axes de liaison où la vitesse est limitée à 50 km/h ou 70 km/h. En Flandre, la règle générale est de 50 km/h dans les agglomérations, les communes ayant le choix de décider où la zone 30 peut être introduite. Sur les routes régionales flamandes, la règle est de 70 km/h (avec des exceptions à 90 km/h lorsque l'infrastructure le permet). Cela contraste avec la Wallonie, où la règle générale sur les routes régionales est de 90 km/h. Cette situation n'est pas claire pour les usagers de la route. Il convient donc d'opter pour une coordination mutuelle entre les régions en vue de l'application d'un régime de vitesse clair et uniforme (30 km/h - 50 km/h - 70 km/h).



⑤ *Lutter contre  
les récidivistes et  
résolument opter  
pour une politique  
de sécurité  
routière équitable*

Si votre enfant (ou un proche, un voisin, ...) est renversé par quelqu'un qui conduisait trop vite, qui était sous influence ou qui a commis un accident avec délit de fuite, cela constitue une **infraction à la loi**. De nombreux membres de PEVR-SAVE peuvent témoigner de **procédures judiciaires longues et complexes** et éprouvent souvent un **sentiment d'injustice**. Cela contribue également à une victimisation secondaire (voir point 3).

Vous avez trop bu, roulé trop vite, grillé un feu rouge ? « Cela peut arriver à n'importe qui » entend-on trop souvent. Il y aurait dans la population une certaine forme d'indulgence vis-à-vis de ce genre de comportements. Et pourtant ...

Le pardon accordé aux auteurs d'infractions routières en général et des sanctions trop clémentes pour les récidivistes en particulier constituent la base d'une véritable délinquance routière. Conduire « un peu trop vite » ou prendre le volant en ayant « un peu » trop bu, constitue toujours une infraction grave au code de la route parce que l'on met en danger sa propre vie et celle d'autrui.



KATHY, MAMAN DE NIKITA

*« Le meurtre  
parfait en  
Belgique ?  
Tout simplement  
de conduire  
quelqu'un à la  
mort »*

Kathy, maman de Nikita

*« Si vous choisissez  
stupidement de prendre le  
volant ivre, puis de foncer  
sur l'autoroute comme  
un fou de la vitesse, vous  
choisissez de mettre en  
danger la vie d'autrui.  
Vous avez décidé de ne pas  
prendre vos responsabilités  
et de ne pas respecter  
le code de la route.  
Devrions-nous être  
indulgents à cet égard? »*



C'est pourquoi nous nous efforçons d'instaurer une culture de sécurité routière uniforme et équitable, avec des mesures claires pour tous et une politique de sanctions qui promeut cette culture.

- Inscrire dans le **code pénal le terme juridique d'« homicide routier »** pour désigner l'homicide involontaire dans le cadre de la circulation routière.

*« 11 août 2024 : Des parents et leur fille de 8 ans sont tués dans une collision avec un quinquagénaire ivre à Ruddervoorde (en Flandre-Occidentale). Le conducteur a déjà été condamné plus de 10 fois, notamment pour conduite en état d'ivresse. Il a été arrêté pour homicide involontaire, état d'ébriété et une série d'infractions au code de la route. »*

(VRT NWS, 2024).

Homicide involontaire, hors de question ! En tant qu'association de familles ayant perdu leurs enfants dans un accident routier, le terme « involontaire » est inacceptable. C'est pourquoi PEVR-SAVE a réagi par une lettre ouverte pour exprimer sa profonde indignation.

Nous plaillons donc en faveur d'un **nouveau terme juridique, « l'homicide routier »**, qui vise les conducteurs de véhicules qui causent des accidents mortels en raison d'un comportement de conduite extrêmement dangereux (état d'ébriété extrême, vitesse excessive, etc.). En France, en mai 2023, le terme juridique « l'homicide routier » a été proposé pour remplacer le délit « d'homicide involontaire avec circonstances aggravantes », car toute personne qui conduit trop vite ou qui a trop bu le fait volontairement, ce qui rend le terme « involontaire » inapplicable.

- **Donner la priorité à des procédures judiciaires rapides en cas d'accidents de la route** mortels ou ayant entraîné des blessures graves.

- **Instaurer le permis de conduire à points.**

Le permis de conduire à points pourrait entraîner une réduction à court terme du nombre de victimes de la route, selon l'institut Vias. « Des études récentes indiquent un changement de comportement positif à partir du moment où il ne reste plus que quelques points avant la perte du permis de conduire. Le signal envoyé en tant que société est clair et nécessaire : l'impunité pour les infractions répétées ne peut être autorisée. » (l'institut Vias, 2024). Des pays comme la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, la République tchèque et la Pologne, nous ont déjà précédés. Pourquoi attendons-nous ? Pour les décideurs politiques flamands : il faut veiller à ce que les amendes SAC-5 (Sanctions Administratives Communales pour les délits routiers) soient également prises en compte lors du calcul du permis de conduire à points.

- **Viser une tolérance zéro en matière d'alcool pour tous les conducteurs.**

Les chiffres sont inquiétants : en 2023, il y a eu 4 050 accidents corporels liés à l'alcool. Cela représente 11 accidents par jour. Près de 7 conducteurs belges de moins de 35 ans sur 10 sont favorables à une tolérance zéro en matière d'alcool pour les conducteurs débutants (source : L'institut Vias).

Cette mesure s'inscrit également dans une démarche globale de sensibilisation aux effets nocifs de l'alcool sur la santé (et sur l'environnement). Vous êtes autorisé à boire un verre, mais pas lorsque vous êtes au volant (d'une voiture, d'un vélo, d'un Speed pedelec (vélo électrique pouvant atteindre une vitesse de 45 km/h) ou d'une trottinette).

- **Introduire une interdiction des détecteurs de radar.**

Les alertes radar ou les applications de radars indiquent l'emplacement des contrôles de police (contrôles drogues, vitesse ou conduite en état d'ivresse...). L'autorisation de ces systèmes d'avertissement est un outil permettant aux contrevenants d'éviter de se conformer à la loi. Dans certains pays comme la Suisse et l'Allemagne, les systèmes indiquant les contrôles de vitesse et autres sont déjà interdits. Légalement, il ne devrait

donc pas y avoir d'obstacle dans notre pays à les interdire également (l'institut Vias, 2023).

- **Interdire les publicités pour voiture qui montrent des infractions au code de la route.**

La conduite dangereuse dans les publicités automobiles ne correspond pas à l'attitude souhaitée d'un conducteur courtois qui respecte le code de la route.

- **Rendre obligatoire un système de contrôle du permis de conduire dans les nouveaux véhicules .**

Ce système rend impossible le fait de prendre le volant sans un permis de conduire valide ou avec une interdiction de conduire. Les études sur la récurrence montrent que les personnes frappées d'une interdiction de conduire récidivent le plus souvent et le plus rapidement. 86 % d'entre elles sont à nouveau condamnées, dont plus de la moitié dans le courant de l'année. Chaque année, les tribunaux de police prononcent plus de 100 000 interdictions de conduire! (Source : L'institut Vias, 2019)

« *Un élément revient toujours : chacun a absolument besoin de sa voiture pour vivre et travailler* ».

- **Procéder plus rapidement à la confiscation du véhicule (en cas de récidive ou d'infraction grave).**

La confiscation d'un véhicule est trop souvent perçue comme une atteinte pernicieuse à la mobilité d'une personne. Le juge Van Laethem du tribunal de police le dit très clairement : "Une chose revient toujours : tout le monde a "absolument besoin" de sa voiture pour vivre et travailler". (Source : VRT NWS 2024).

Soyons clairs : la confiscation d'un véhicule n'entrave pas en soi la liberté de mouvement d'une personne pour se rendre d'un point A à un point

B. Il existe de nombreuses solutions alternatives (vélos, transports en commun...) et il suffit d'y mettre de la bonne volonté. En cas de récidive, cette mesure est indispensable!

- **Encourager le recours aux peines de travail alternatives.**

Faire travailler les récidivistes en tant que surveillants dans les écoles pour une période déterminée et leur imposer des cours de conduite supplémentaires, les confronter aux témoignages de victimes de la route, les impliquer dans l'accompagnement de patients dans des centres de revalidation.

- **Imposer une peine d'emprisonnement de courte durée aux multirécidivistes pour créer un effet de choc.**

On peut citer l'intervention ferme de la juge Van Laethem du tribunal de police: « Je parle de personnes qui ont été condamnées 10 à 15 fois mais qui continuent à conduire. Si nous ne pouvons pas les empêcher de conduire, nous devons les mettre à l'écart de la société », a-t-elle déclaré sur Radio 1 dans le programme « De Ochtend » (5-06-2024).

Les peines d'emprisonnement restent l'ultime recours, mais elles sont néanmoins nécessaires. Il faudrait envisager la création d'établissements de détention spécifiques pour les criminels de la route dans lesquelles des peines de travail alternatives peuvent être exécutées.

## *Sofie, 12 ans*

*se rendait à l'école à  
vélo. Le feu était vert  
lorsqu'elle a été renversée  
par un camion alors  
qu'elle traversait la  
route.*



⑥ *Prioriser la sensibilisation concernant les trois grands tueurs de la route*

**L'excès de vitesse, l'intoxication et la distraction au volant** sont les trois principales causes de décès dans la circulation. Faire évoluer les comportements de tous les usagers de la route est donc une priorité absolue. Ces dernières années, nous avons lancé des campagnes accrocheuses qui établissent un lien entre d'une part, les tendances sociales et les questions d'actualité, d'autre part, les expériences des familles ayant perdu un enfant dans un accident routier. PEVR-SAVE occupe vraiment dans ces campagnes une place spéciale et unique : nous pouvons vraiment inciter les conducteurs à mettre fin à leurs comportements dangereux sur la route.

- **Donner la parole aux membres de l'association PEVR-SAVE ainsi qu'aux enfants et aux jeunes dans le cadre de campagnes de sensibilisation.**

« Ne comptez pas sur votre voiture, restez vigilant » un sport radio enregistré par des pairs, diffusé sur les radios Nostalgie (fr) et Bel RTL (septembre 2024)





*«La voiture qui a percuté  
mon enfant dans un  
accident mortel avait  
probablement toutes  
les options. Sauf un  
conducteur attentif»*

Sandrine, maman de Gwendoline et Alain, papa d'Olivier

OVK-SAVE a remporté la 21<sup>e</sup> édition du prix de la solidarité De Standaard avec la publicité «DE WEG» (2023).

*« Ne manquez pas  
une seconde, il faut avoir  
vu, il suffit de regarder »*

Filip, papa de Valentien  
Catherine, maman de Tosca&Madeline  
Didier, papa de Philippe

ouders van verongelukte kinderen presenteert

# DE WEG

"MIS GEEN  
SECONDE"

FILIP, PAPA VAN VALENTIEN

"MOET JE  
GEZIEN HEBBEN"

CATHERINE, MAMA VAN TOSCA & MADELINE

"GEWOON  
KIJKEN"

DIDIER, PAPA VAN PHILIPPE



7% VAN DE BESTUURDERS STREAMT SERIES OF FILMS TIJDENS HET RIJDEN.  
KIJK WAAR DE WEG. EN WAAR NIETS ANDERS.



\*BRON: VIAG INSTITUUT

An aerial photograph of a circular plaza in Paris. The names of the 2019 Nobel Prize laureates are painted in large, white, bold, sans-serif capital letters in the center of the plaza. The names are arranged vertically from top to bottom: KATO, SOFIE, JAMIE, ZARA, VALENTIEN, SOPHIE, LORENZ, GWENDOLINE, TAO, and PERRINE. The plaza is surrounded by a low stone wall. In the foreground, there are two large, dark, rectangular bas-reliefs of figures, possibly related to the Nobel Prize. People are seen walking around the plaza, and several cars are parked or driving around the perimeter. A blue sign with the word 'TAXI' is visible on the right side. A blue banner with a logo is hanging from a pole at the top of the image.

**KATO**  
**SOFIE**  
**JAMIE**  
**ZARA**  
**VALENTIEN**  
**SOPHIE**  
**LORENZ**  
**GWENDOLINE**  
**TAO**  
**PERRINE**

À l'occasion de la rentrée scolaire, nous avons lancé la campagne «SafeOver» (2022). Il s'agit d'une initiative visant à augmenter le nombre de passages à niveau sécurisés.

*« Ce n'est pas demain,  
mais aujourd'hui qu'il  
faut arrêter de perdre nos  
enfants »*

Martine, maman de Valentien

*Kato, 12 ans,*

*a été renversée par un  
camion près de son école  
alors qu'elle était à vélo.*

*Valentien,  
15 ans,*

*a été renversée par une  
voiture alors qu'elle  
traversait la route sur le  
chemin de l'école.*

En 2021, PEVR-SAVE et l'institut Vias ont estimé qu'il était grand temps d'offrir aux conducteurs irresponsables un porte-clés portant le nom d'un des nombreux enfants tués par des chauffards (campagne non-BOB).

*« Si vous prenez de  
l'alcool et des drogues,  
vous utilisez vraiment  
une voiture comme une  
arme du crime »*

Marilyn et Frank, parents de Johanna,  
grands-parents d'Axelle







En 2017, nous avons développé la campagne Speedtalk en collaboration avec la Police fédérale dans laquelle des pairs ont interagi avec des conducteurs qui venaient d'être pris en flagrant délit d'excès de vitesse par la Police.

*« mon fils de 12 ans a été  
tué par quelqu'un qui  
roulait trop vite ».*

Michelle, maman d'Olivier



⑦ *D'abord  
Goliath  
puis David*

Notre slogan « D'abord Goliath, ensuite David » souligne surtout **l'importance des politiques de contrôle, de prévention et de sécurité routière** qui agissent en priorité sur Goliath et ensuite sur David.

Pour être clair, David est l'utilisateur vulnérable de la route. Goliath est lui, au volant d'un véhicule motorisé. Dans un accident de la route, David perd toujours face à Goliath. Contrairement à l'histoire où, dans un combat inégal, David réussit à vaincre le géant Goliath, dans la circulation, c'est exactement l'inverse qui se produit. Cependant, en tant qu'utilisateurs de la route, nous ne devons **pas être des adversaires, mais des alliés** : nous devons partager la route, dans le respect mutuel, pour atteindre ensemble l'objectif zéro décès sur la route.

Ces dernières années, les voitures sont devenues plus lourdes, plus grandes et plus puissantes. Les occupants de ces voitures sont donc de mieux en mieux protégés en cas d'accident.

Pour les occupants de véhicules plus légers et les usagers de la route vulnérables, l'équilibre est moins favorable. Les voitures toujours plus lourdes, plus hautes et plus puissantes offrent une sécurité routière à deux vitesses. Plus un véhicule est lourd et grand, plus l'impact est négatif en cas d'accident de la route (l'institut Vias, 2023).

*« Ce n'est pas  
aux enfants  
et aux jeunes  
de survivre au  
trafic »*

Opinion Wiet van Daele, De Standaard, 2023

*« Ne dites pas "angle mort"  
quand vous n'avez pas  
bien regardé. »*

Professeur de mobilité Dirk Lauwers, 2024

- **Responsabilisez en premier lieu Goliath**

**Via l'application de la loi :**

Coller la voiture qui précède, fair des manœuvres agressives et rouler à des vitesses excessives sont des comportements qui mettent en danger les usagers vulnérables de la route. Il faut prioriser la répression des comportements dangereux des conducteurs dans **les zones densément peuplées, les centres des villages et les lieux où se trouvent les enfants et les jeunes en particulier.**

**Via la prévention :**

Veiller à ce que le trafic de marchandises soit concentré autant que possible sur des **itinéraires différents de ceux des usagers vulnérables de la route.** Les camions n'ont absolument pas leur place devant les écoles et dans les lieux où se trouvent généralement les enfants et les jeunes. (Exemple : en Flandre, la « charte chantiers » vise à interdire le trafic des camions dans les environnements scolaires).

**Par la voie fiscale :**

**Inclure des indicateurs tels que la masse, la taille et la puissance dans les politiques relatives aux voitures de société et aux taxes sur les véhicules.**

La taxe d'immatriculation, la taxe annuelle sur les véhicules et la redevance kilométrique doit tenir compte des effets sur la sécurité routière.



**Par une adaptation législative :**

Dans le Grand Londres, il existe un système qui divise les camions en catégories, en fonction du danger qu'ils peuvent créer. Grâce à cette méthode, il est possible d'interdire l'accès aux camions dangereux dans une agglomération, une ville ou une région donnée. **Opter pour une note de sécurité nationale au niveau fédéral.** L'idée de « zones à faible danger », avec un accès limité pour les véhicules plus lourds, peut également y contribuer (avec, par exemple, la création d'un panneau de signalisation spécifique avec une limitation du tonnage). Parallèlement, **le renforcement de la législation européenne sur l'équipement des nouveaux camions** est indispensable (caméras, système de détection des angles morts, blindage des roues...).

**Par la sensibilisation :**

**Sensibiliser le secteur des transports à la sécurité routière et, en particulier, à l'angle mort**

Cet objectif est tirée d'un article d'opinion du professeur Dirk Lauwers publié dans le journal De Standaard à la suite de deux dramatiques accidents dans lesquels des jeunes ont été tués à la suite d'une collision avec un camion. Il est urgent d'investir dans la sensibilisation au danger de l'angle mort pour les enfants et les jeunes. L'expression « angle mort » met aussi en évidence un angle mort dans notre politique actuelle en matière de circulation. Il suffit de penser à l'ajustement des rétroviseurs sur les camions ou à l'augmentation du nombre de camions dans notre pays qui ne répondent pas aux exigences minimales de sécurité. C'est pourquoi, entre autres, la responsabilisation des entreprises est essentielle pour lutter contre l'insécurité routière. **Insister sur le déploiement d'un contrôle policier strict concernant l'ajustement correct des rétroviseurs sur les camions et responsabiliser le secteur des transports pour faciliter et faire respecter le réglage correct des rétroviseurs.** Chaque conducteur de camion entrant et sortant des locaux d'une entreprise doit toujours avoir des rétroviseurs correctement réglés.



# *Conclusions*



PROMENADE DES MEMBRES - GEMBLOUX



ATELIER D'ECRITURE BOUILLON - OCTOBRE 2022

Avec ce mémorandum « **Au nom de tous nos enfants : de l'Épreuve à l'Espoir** », nous vous demandons de continuer à prêter attention à l'impact durable sur les familles endeuillées et à la prévention des accidents de la route mortels.

Nous sommes conscients que les recommandations que nous formulons s'adressent à plusieurs niveaux de pouvoirs (local, régional, fédéral, européen). Nous avons choisi de ne pas nous adresser spécifiquement à un niveau de pouvoir en particulier. En effet, toute mesure prise par un niveau de pouvoir a un impact sur les autres niveaux.

- **Êtes-vous un décideur, un politicien, une organisation partenaire ou souhaitez-vous contribuer à renforcer l'impact de Parents d'Enfants Victimes de la Route-SAVE ? Souhaitez-vous vous engager avec nous sur nos 7 points focaux ? Avez-vous des idées pour travailler à une politique de bien-être forte autour du deuil et de la sécurité routière ?**

N'hésitez pas à nous en faire part!

Via : [info@pevr.be](mailto:info@pevr.be) ou consultez notre site web pour plus d'informations : [www.pevr.be](http://www.pevr.be)

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce mémorandum et qui coopéreront pour faire de ces 7 points focaux une réalité.

Avec mes sincères salutations,

**An Vandeborne,**

Directrice Parents d'Enfants Victimes de la Route - SAVE asbl.



# *Sources*

## Sources

Agentschap Justitie & Handhaving (20 oktober 2023). *30 jaar slachtofferonthaal 10 geboden voor de wetgever* AJH23\_charter\_30JDSO\_lang\_V2\_bcf8wc.pdf (vlaanderen.be)

Statbel (25 juni, 2024). *501 mensen verloren het leven op onze wegen in 2023 Verkeersongevallen* | Statbel (fgov.be)

VRT NWS (11 augustus 2024). *Ouders en 8-jarige dochter omgekomen bij aanrijding door dronken vijftiger: bestuurder al ruim 10 keer veroordeeld, ook voor dronken rijden* | VRT NWS: nieuws

Vias institute (2023). *Memorandum Vias institute. 2023\_Vias institute memorandum NL.pdf*

VRT NWS (30 mei 2024). *BOB-campagne mét commentaar van Karl Vannieuwerkerke focust op sportzomer* | VRT NWS: nieuws

Vias institute (12 februari 2019). *Nultolerantie voor alcohol voor beginnende bestuurders: 7 op de 10 jonge bestuurders is voorstander*. <https://www.vias.be/nl/newsroom/nultolerantie-voor-alcohol-voor-beginnende-bestuurders-7-op-de-10-jonge-bestuurders-is-voorstander/>

Vias institute (30 juni 2023). *Rapport: Waarschuwingssystemen voor snelheidscamera's Handhaving en impact van radarmelders in voertuigen op het rijgedrag Waarschuwingssystemen voor snelheidscamera's* (vias.be)

Vias institute (2 augustus 2019). Persbericht: *Bijna helft van de veroordeelde verkeersovertreders in ons land wordt later opnieuw veroordeeld*. recidive2019nl.pdf

Gazet van Antwerpen (26 februari 2024). Interview met politierechter Dina Van Laethem. *Rijverbod en boetes haalden niets uit, maar hoe moeten we dan wel*



*omgaan met hardleerse verkeersovertreders?* | Gazet van Antwerpen (gva.be)

VRT NWS (5-06-2024). Nieuwsartikel met interview Politierechter Dina Van Laethem. *Politierechter Dina Van Laethem pleit voor verkeersgevangnissen na dodelijk ongeval in Gent: "Het zijn verkeerscriminelen"* | VRT NWS: nieuws

De Standaard (najaar 2023). Opinie van Wiet Van Daele, Heroes for Zero *"Het is niet aan kinderen & jongeren om het verkeer te overleven"*

Vias institute (30 augustus 2023). Persbericht: *Steeds zwaardere, hogere en krachtigere wagens zorgen voor verkeersveiligheid op twee snelheden.* carsafe-nldef.pdf

De Standaard (29 januari 2024) Opinie prof. Mobiliteit Dirk Lauwers: *"De dode hoeken en blinde vlekken van ons verkeersbeleid"*. / De Standaard

Dans ce mémorandum, nous utilisons des citations de pairs, d'interviews, de vidéos de campagne ou d'événements.





